



TRAIL DU VIEUX LAVOIR

RÈGLEMENT 2022

1 / LA MANIFESTATION :

Toutes les épreuves du Trail du Vieux Lavoir, à savoir **35 km - 21km - 10km** sont organisées par l'AFLMB (Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures), le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libre Morainvilliers-Bures, et VO2 Rives de Seine. Elles se dérouleront le **DIMANCHE 26 juin 2022**.

2 / PARCOURS :

Sur chemins et sentiers de forêt.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

3 / HORAIRES - DÉPARTS - ARRIVÉES :

Tous les départs sont donnés devant la mairie de Morainvilliers (Place de l'Église, 78630 Morainvilliers) et toutes les arrivées ont lieu dans le parc de la mairie :

-8h30 / 35km

-9h30 / 21km

-10h / 10km

4 / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se feront **EXCLUSIVEMENT** sur internet (Paiement sécurisé par carte bancaire) à partir du **28 février 2022** via le site <https://trailduvieuxlavoir.com/>

- Le nombre de dossards est limité à 700

-Aucune inscription ne pourra s'effectuer le jour de la course, y compris pour les courses enfants.

Clôture des inscriptions : le 24 juin 2022 – Aucun remboursement ne sera possible.

- Documents à déposer obligatoirement lors de l'inscription sur le site :

- **Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :** Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le site d'inscription en ligne.
- **Coureurs non licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :** Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un (1) an **mentionnant l'absence de contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition.**
- **Accord parental pour les mineurs**
- **Attention :**
 - Sans l'un de ces documents, **vous ne pourrez participer à aucune des épreuves chronométrées.**
 - Tous les documents cités ci-dessus en cours de validité (licences ou certificats médicaux) doivent être téléchargés au plus tard le 24 juin 2022 sur le site d'inscription (onsinscrit.com).
 - Aucun retrait de dossard le dimanche 26 juin 2022 au matin avant le départ de chaque épreuve ne sera possible si lesdits documents n'ont pas été enregistrés au préalable.
 - Toute inscription est réalisée intuitu personae ; aucun dossard n'étant par conséquent cessible. **L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.** En cas de non-respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements.**



5 / TARIFS (sans le supplément tarifaire dû à l'inscription sécurisée sur internet) :

- **1 km / 2 km** : gratuit (attention, pas de chronométrage. Un classement sera néanmoins établi)
 - **10 Km** : 13€ jusqu'au 19 juin puis à partir du 20 juin : 23€
 - **21Km** : 17€ jusqu'au 19 juin puis à partir du 20 juin : 27€
 - **35 Km** : 22€ jusqu'au 19 juin puis à partir du 20 juin : 32€
-
- **1 km** : à partir de la CATÉGORIE éveil athlète FFA, nés en 2013 et après
 - **2 Km** : à partir de la CATÉGORIE poussins FFA, nés en 2011-2012
 - **10 Km** : à partir de la CATÉGORIE CADET FFA, nés en 2005-2006
 - **21,5 Km** : à partir de la CATÉGORIE JUNIOR FFA, nés en 2003-2004
 - **35 Km** : à partir de la CATÉGORIE ESPOIR FFA, nés de 2000 à 2002

Pour les groupes/clubs, la 11e inscription sur le même format de course est offerte.

6 / ENGAGEMENTS

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chacune des courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non- respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

IMPORTANT : Tout changement de distance doit être communiqué à l'organisation **avant le 25/06/2022**.

Un athlète n'ayant pas informé l'organisation d'un changement de distance sera **disqualifié**.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA POSSIBLE.

7 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 25 juin 2022 à la salle des loisirs (mairie Morainvilliers Place de l'Église, 78630 Morainvilliers), de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Le jour de la course dès 7H30 jusqu'à 20 minutes avant le départ de chaque course.

Une pièce d'identité peut être demandée lors du retrait des dossards.

8 / ASSISTANCE MÉDICALE ET SECURITE

Elle sera assurée sur le site de départ et d'arrivée des épreuves (Mairie), par des secouristes de la Protection Civile du 92 et par un médecin.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

9 / RAVITAILLEMENTS, MATERIEL et TEMPS LIMITES IMPOSÉS :

- Ravitaillements :

- **10 km** : Au 5^{ème} (fermeture à 12h)
- **21,5 km** : Au 11^{ème} (fermeture à 11h) - 16^{ème} (fermeture à 12h)
- **35 km** : Au 13^{ème} (fermeture à 10h) - 22^{ème} (fermeture à 11h) - 30^{ème} (fermeture à 12h)
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant ou dans la salle des loisirs.**

Pour les concurrents du 35 km et du 21,5km, il est obligatoire de se munir d'une provision en eau (type Camel back) et de gels ou barres énergétiques ainsi que d'un téléphone portable.

- Afin de ne pas pénaliser les bénévoles, tout coureur arrivant en dehors des barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs ou par les bénévoles de chacun des ravitaillements. Le dossard devra être rendu à un bénévole ou à un signaleur. Le balisage ne sera plus garanti après chaque fermeture.



Yvelines
Le Département



10 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le TVL est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel ainsi que des cultures.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires. Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé.

11 / CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

- Les classements et résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et les récompenses, remises au maximum à partir de **11H30 devant la mairie ou dans la salle des loisirs**.
Les résultats seront disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://www.resultats-course-organisation.fr/> ou <http://www.cdchs78.org/> ou <http://trailduvieuxlavoir.com/>
- **Seul(e)s les cinq premier(e)s au scratch du classement hommes et du classement femmes seront récompensé(e)s**
- **Une récompense pour le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque course habitant Morainvilliers Bures**
- **Une récompense à tous les partants à la remise des dossards**
- **Les 3 courses comptent pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES**

12 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

13 / DROITS A L' IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs du « Trail du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports média, à des fins promotionnelles pour l'association.

14 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers Place de l'église, 78630 Morainvilliers.

15 / CAS DE FORCE MAJEURE / COVID

En cas d'évènement de force majeure, d'interdiction préfectorale de l'évènement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Renseignements complémentaires : 0673677127 ou 0685612381 ou 0777727847



Yvelines
Le Département

